

nomique peut guérir une certaine mesure de chômage cyclique, mais le chômage structurel, de chômage dû à l'application de la cybernétique et à l'automatisme ne disparaîtra pas. Une bonne partie de l'argent que le gouvernement consent à de grandes sociétés servira à l'installation d'outillage pour l'opération duquel il faudra moins d'employés, et le problème de l'avenir sera d'assurer un revenu aux nombreux individus pour qui il n'y aura pas de place dans l'effectif ouvrier.

Monsieur l'Orateur, si le Parlement avait réglé les problèmes que j'ai décrits, nous, parlementaires, aurions pu en toute conscience nous occuper de nos propres difficultés financières, mais comme nous avons négligé de le faire, je crains que nous ne ternissions notre image auprès de la population en nous accordant ce que nous n'avons pu obtenir pour les groupes plus défavorisés du pays.

La première raison pour laquelle je m'oppose à cette hausse de traitement est donc que le moment me paraît mal choisi; quand le gouvernement poursuit un régime d'austérité, ce n'est pas le moment d'approuver une forte augmentation des indemnités parlementaires.

Deuxièmement, je suis contre la partie du projet de loi qui propose l'exemption fiscale relativement à l'allocation de \$8,000. La recommandation de la Commission Beaupré d'éliminer l'allocation non imposable me plaisait. Le grand public récrimine non pas tellement contre la hausse du traitement des députés, pourvu que le montant soit modeste, mais plutôt contre le fait qu'on leur accorde un privilège refusé à tout autre groupe de la société: l'exemption fiscale relativement à un montant déterminé. Il s'agit d'un privilège particulier dont ne bénéficient pas les autres groupes professionnels comme les médecins, les avocats, les dentistes et ceux qui travaillent pour leur propre compte. C'est un privilège spécial que les parlementaires se sont octroyé. Les gouvernements hésitent d'habitude à accorder des exemptions d'impôts. En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, l'exemption est de \$2,000 pour un couple marié et de \$1,000 pour un célibataire, ce qui est ridicule, à mon avis. Avant la seconde guerre mondiale, un dollar avait deux ou trois fois le pouvoir d'achat d'un dollar aujourd'hui; l'exemption prévue dans la loi de l'impôt sur le revenu s'élevait à \$3,000 pour un couple marié et à \$1,500 pour un célibataire. Nous avons maintenu cette très faible exemption de sorte que même les pensionnés de la vieillesse qui touchent un revenu supplémentaire doivent payer des impôts. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devrions, comme le recommande le rapport Beaupré, supprimer toutes les allocations non taxées accordées aux députés. Dans ces conditions, je crois qu'on pourrait justifier une légère augmentation de notre indemnité actuelle de \$12,000.

• (4.10 p.m.)

Selon moi, le chiffre recommandé par le rapport Beaupré est excessif. Une augmentation modeste pourrait être justifiée, mais je ne pense pas que nous puissions justifier le maintien d'une indemnité non imposable de \$8,000, \$6,000 ou quelque autre chiffre, surtout si l'on songe que la Commission Beaupré en a recommandé l'abolition. Cette recommandation était beaucoup plus raisonnable, préconisant que les députés aient droit à certaines alloca-

tions de dépenses leur permettant de servir leurs circonscriptions, mais seulement pour les dépenses qu'ils avaient effectivement subies et qu'ils pouvaient justifier à l'aide de pièces. Voilà qui aurait été équitable, et ce pour deux raisons. Elle nous aurait mis sur le même pied que les autres secteurs de la société. Les médecins, avocats, dentistes et autres qui engagent un secrétaire et louent un bureau ont droit à cette dépense. Les sociétés ont le droit de dédommager leurs représentants, vérificateurs et agents d'assurance de leurs frais de déplacement et de subsistance, à condition qu'ils montrent les pièces justificatives. Nous nous trouverions dans la même catégorie que d'autres contribuables. Je crois que la population canadienne verrait cela d'un bon œil.

Cela serait juste envers tous les députés. Il existe de grandes différences entre les diverses circonscriptions. Il en coûte beaucoup plus cher pour veiller aux intérêts des circonscriptions rurales, telles celles que représentent les députés de Comox-Alberni (M. Barnett), Coast Chilcotin (M. St. Pierre), Churchill (M. Simpson) et Skeena (M. Howard). Ces circonscriptions s'étendent sur plusieurs milliers de milles carrés, et leurs localités ne sont accessibles que par bateau ou par avion privé. S'occuper d'une telle circonscription et s'occuper d'une circonscription urbaine n'ayant peut-être qu'un ou deux milles carrés sont deux choses bien différentes. Les circonscriptions urbaines entraînent des dépenses, mais elles sont d'un genre différent. Le seul moyen d'être équitable envers tout le monde consisterait à ne rembourser que les dépenses réelles.

Il en va de même de la distance qui sépare Ottawa des diverses circonscriptions. S'occuper d'une circonscription dont la situation géographique entraîne des déplacements importants, la nécessité d'avoir deux résidences, de payer deux notes d'électricité, deux notes de téléphone, et l'entretien de deux voitures, ce n'est pas la même chose que d'en représenter une autre dont il est facile de défendre les intérêts à partir d'Ottawa. En fait, certains députés peuvent s'occuper de leur circonscription à partir de leur domicile ou de la colline du Parlement. Je ne dis pas cela pour critiquer un député quelconque ou un groupe de députés. Je demande simplement pourquoi nous devrions fixer l'indemnité alors que les dépenses occasionnées par les différentes circonscriptions ne sont pas du même ordre. Pourquoi ne pas rembourser aux députés les dépenses que leur a effectivement occasionnées la représentation de leur circonscription?

La Commission Beaupré dans son rapport recommandait que les frais de déplacement à l'intérieur de la circonscription et les dépenses nécessitées par la tenue d'un bureau muni d'un personnel de soutien, dans la circonscription, devraient aussi être prévus. La plupart des ministres du cabinet que je connais ont les moyens d'avoir un bureau et un personnel dans leurs circonscriptions. Je ne m'en plains pas car je crois que c'est une nécessité. Les députés aussi en auraient besoin. Leurs commettants seraient mieux servis s'ils avaient un bureau où expédier leurs griefs, où leur député pourrait les rencontrer et où le personnel voulu pourrait ménager des entrevues entre commettants et députés quand ceux-ci se trouvent dans leur circonscription en fin de semaine ou pendant l'ajournement.